



Modifications réglementaires pour faciliter la décontamination de l'ancien dépôt à neige Champlain

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion

12 mars 2025

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

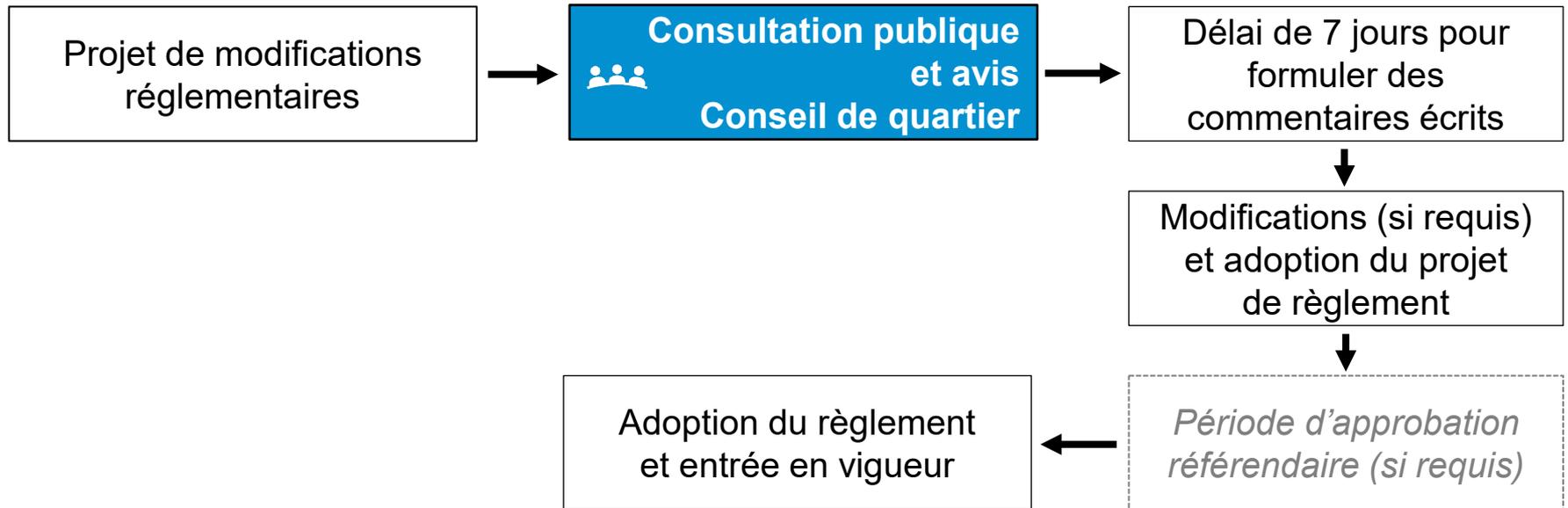
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation et historique

Localisation

- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- Quartier de Saint-Louis
- Terrain localisé entre le boulevard Champlain et l'autoroute Henri-IV



Historique du projet

- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie actuellement les travaux de réaménagement des échangeurs situés au nord des ponts Pierre-Laporte et de Québec
- Le lot visé 2 011 122 fait partie de ce projet
- Dans le cadre de ces travaux, le MTMD souhaite effectuer la réhabilitation d'une partie de ce lot qui était destiné à l'ancien site du dépôt à neige Champlain

Présentation du projet

- La grille de spécifications en vigueur 33505Ra permet les groupes d'usages de type *C3 Lieu de rassemblement* et la classe d'usages *Récréation extérieure*
- La classe d'usages *Récréation extérieure* accroît les exigences de décontamination et augmente les critères à respecter selon le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
- Étant donné le potentiel limité du lot pour les usages récréatifs et afin de faciliter les travaux de réhabilitation des sols et d'aménagement des échangeurs, les usages autorisés pourraient être revus

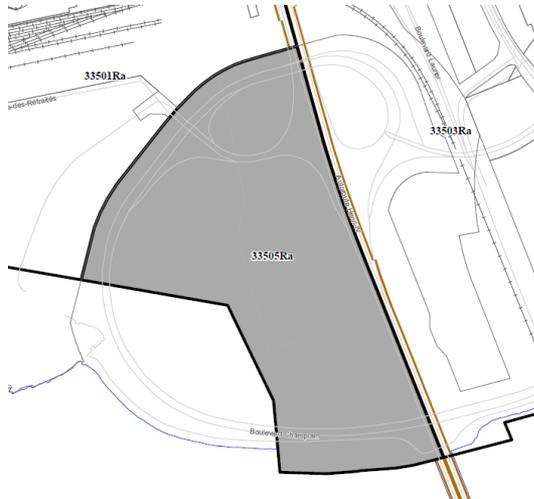
Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

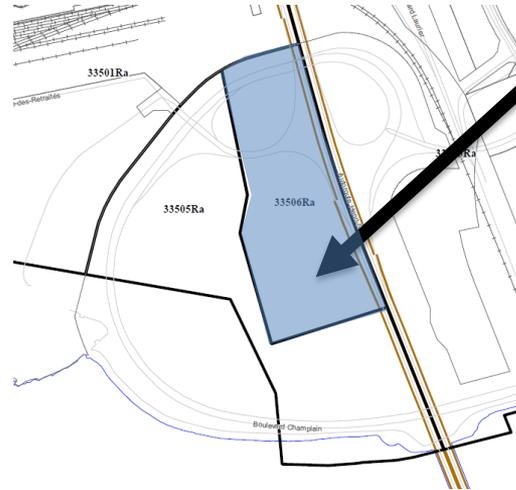
Nouvelle zone

- Création d'une nouvelle zone 33506Ra à même une partie de la zone 33505Ra

Zone existante 33505Ra



Zone proposée 33506Ra



Zone
proposée

Modifications réglementaires



Groupes d'usages autorisés

Normes actuelles 33505Ra (règlement en vigueur)	Normes proposées 33506Ra (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• <i>C3 Lieu de rassemblement</i>• <i>R1 Parc</i>• <i>R2 Équipement récréatif extérieur de proximité</i>• <i>R4 Espace de conservation naturelle</i>	<p>Retrait</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>R1 Parc</i>• <i>R2 Équipement récréatif extérieur de proximité</i>• <i>R4 Espace de conservation naturelle</i>

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge relativement à la zone 33505Ra, R.V.Q. 3419

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Prochaines étapes

Étape	Date (2025)
Consultation publique	12 mars
Demande d'opinion au conseil de quartier	12 mars
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	Du 13 au 20 mars
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Avril
Entrée en vigueur du règlement	Mai

Merci!